

## L'article 1298 non compris

Par **Murphys**, le **11/12/2007 à 19:41**

L'article 1298 du Code civil:

"La compensation n'a pas lieu au préjudice des droits acquis à un tiers. Ainsi celui qui, étant débiteur, est devenu créancier depuis la saisie-arrêt faite par un tiers entre ses mains, ne peut, au préjudice du saisissant, opposer la compensation."

Tout est dans le titre, je n'ais pas compris cette article, ce que cela veut dire en gros, et mon chargé de TD a été extrement vague la dessus (1 min 30 avant la fin) et je n'ais plus qu'une semaine avant l'exam, une aide urgente est souhaitée, merci!!!

ps: ce forum représente mon dernier espoir... Message not found or type unknown

Par **Camille**, le **12/12/2007 à 11:20**

Bonjour,  
Ben, heureusement que l'espoir fait vivre !

Pas de la tarte, il faut bien dire.  
Vu que les réponses ne se bousculent pas, je tente le coup.  
Mais, à prendre avec des pincettes (non fournies dans la prestation) et au "plus-que-parfait du conditionnel"...

X créancier de Y qui lui doit des sous pour une dette n°1  
Y est aussi créancier de X qui lui doit des sous pour une dette n°2  
Il y a normalement compensation entre les deux dettes à concurrence de la plus petite des deux sommes.  
X cède sa créance à Z, lequel réclame ses sous à Y.  
Y ne peut pas opposer à Z la règle de la compensation avec X pour refuser de payer Y.  
Article 1295.

Z, pas content du tout, obtient une saisie-arrêt (forcée) sur Y. Du coup, Y étant créancier de X pourrait être tenté de réclamer à [u:qoc6hf4s][b:qoc6hf4s]Z[/b:qoc6hf4s][/u:qoc6hf4s] le paiement de la dette due par X en vertu du principe de compensation sur X ([u:qoc6hf4s][b:qoc6hf4s]Z[/b:qoc6hf4s][/u:qoc6hf4s] étant vu comme une forme d'intermédiaire). Ce qu'il n'a pas le droit de faire. Article 1298.

La compensation doit être réciproque, mais elle ne peut pas être "triangulaire". A fortiori au

préjudice du tiers.

Mais bon... vraiment SGDG...  
:))

Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le 12/12/2007 à 11:42

Merci bien, je vais me pencher ("attention à ne pas tomber "comme l'a mis le chargé de td dans une copie d'élève ayant utilisé cette formule) la dessus pour essayer de comprendre.

Par **jeeeey**, le 12/12/2007 à 12:01

jusque là je suis d'accord

mais il y a un problème dans la phrase là...

[quote="Camille":2pxpjng5]Du coup, Y étant créancier de X pourrait être tenté de réclamer à Y le paiement de la dette due par X en vertu du principe de compensation sur X (Y étant vu comme une forme d'intermédiaire). Ce qu'il n'a pas le droit de faire. Article 1298.[/quote:2pxpjng5]

Y ne peut pas réclamer à Y...

c'est Z qui demande à Y de le payer  
et Y ne peut pas opposer à Z la dette existante entre lui et X puisque comme tu le rappelles,  
pour se compenser les dettes doivent être détenues et exigibles entre les deux mêmes personnes (et en l'espèce il y a 3 personnes)

Par **Camille**, le 13/12/2007 à 11:02

Bonjour,  
Eeeeexact !  
Rectifié.

:roll:

(Dès qu'on veut mélanger les maths et le droit... Image not found or type unknown)

Par **jeeeey**, le 13/12/2007 à 11:10

:P

on ne peut pas tout faire non plus Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **13/12/2007 à 11:18**

Re,

Eêêêêêh non ! :wink:

(en plus, on peut pas être bon en tout, hein... Image not found or type unknown)

[quote="jeeecy":2916lkqg]

c'est Z qui demande à Y de le payer  
et Y ne peut pas opposer à Z la dette existante entre lui et X puisque comme tu le rappelles,  
pour se compenser les dettes doivent être détenues et exigibles entre les deux mêmes  
personnes (et en l'espèce il y a 3 personnes)[/quote:2916lkqg]  
Mais on est bien d'accord que le 2<sup>e</sup> article (le 1298) se place dans l'hypothèse où Z (donc !) a  
déjà obtenu (de force) le paiement par Y. Qui, du coup, se dirait "Du fait de la compensation,  
toi, Z, me dois maintenant des sous, puisque tu tiens ta créance de X, lequel m'en doit".

Alors que le 1295 se place plutôt avant, au moment où Z dit à Y "Dis voir, j'ai "hérité" d'une  
dette que tu devais à X, faut me la rembourser".

(et maintenant, tracer les trajectoires de X, Y et Z dans un repère de coordonnées  
orthonormées Image not found or type unknown :arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Image not found or type unknown